



Les Andelys, le 15/10/2024

Direction générale

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Objet : Dossier de demande de subvention 2025 au profit des associations

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

N/Réf : FD/BD/SB/MP

Aux Andelys et peut être plus qu'ailleurs, les associations locales prennent part à la vie culturelle, artistique, sportive et économique du territoire et contribuent ainsi à son attractivité et à sa cohésion.

PIÈCES-JOINTES :

- Le dossier de demande de subvention simplifié, réservé à un montant égal ou inférieur à 1 000 €
- Le Cerfa 12156-06 pour les demandes de 1 000€ à 23 000€.
- Demande d'autorisation préalable à l'organisation d'une manifestation.

Consciente de cet atout, la municipalité ambitionne de soutenir et de favoriser le développement des associations existantes et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives.

Ainsi, en 2024, la Ville a octroyé plus de 265 000 euros sous forme de subventions de fonctionnement aux associations andelysiennes. A ce soutien financier, se sont ajoutées des aides diverses indispensables au bon fonctionnement des activités : mise à disposition gracieuse de salles, de matériels, de moyens de communication, soutien exceptionnel au titre de projet structurant...

L'action de la municipalité se poursuivra en 2025. Aussi, ai-je le plaisir de vous faire savoir que **la campagne de demande de subvention sera ouverte à compter du 30 octobre 2024.**

Dans ce cadre, vous trouverez, joint à ce courrier, le dossier inhérent simplifié, réservé à un montant inférieur ou égal à 1 000 €, le Cerfa 12156-06 pour les demandes de subvention comprises entre 1 000 € et 23 000 €. Ce dossier et les notices d'aide inhérentes peuvent être téléchargés à cette adresse <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. Pour les demandes de plus de 23 000 € une convention spécifique sera à mettre en place ou à renouveler en plus du cerfa 12156-06.

Nous vous rappelons que votre dossier doit être étayé par des actions, des projets visant à servir en priorité la communauté andelysienne.

Toutes les associations bénéficiant d'une subvention publique sont désormais dans l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain, que vous trouverez ci-joint.

La date limite de dépôt de la demande est fixée au 8 janvier 2025. Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais sera rejeté. Les subventions seront versées en 2025, une fois le budget primitif voté par le Conseil municipal.

Vous trouverez également joint à cette lettre deux dossiers concernant l'organisation de vos manifestations : un dossier mairie et un dossier sous-préfecture.

En effet, toute manifestation publique (loto, repas, foire à tout, événement culturel, sportif...) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie, y compris les événements prévus à la salle des fêtes, et de la sous-préfecture, au moins trois mois avant sa date. L'autorisation écrite de la mairie vous permettra ensuite de bénéficier de la mise à disposition de locaux, de matériel, d'une visibilité sur les réseaux de communication de la ville et des différents arrêtés et documents nécessaires au bon déroulement de votre événement. Les services de la sous-préfecture seront informés sur la base de cette demande préalable qui devra être impérativement transmise par la mairie. Pensez à y adjoindre les pièces demandées.

Les différents services municipaux sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches :

- Charlotte COGNON, directrice de cabinet, pour les dossiers relatifs aux patriotiques : 02 32 54 04 16 et/ou c.cognon@ville-andelys.fr
- Cédric TOUTIN, directeur des sports : 02 32 54 04 16 et/ou c.toutin@ville-andelys.fr
- Julien HECTOR, directeur de la Culture et du Patrimoine, pour les dossiers relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs : 02 32 54 96 95 / 06 60 55 25 98 et/ou j.hector@ville-andelys.fr
- Mélanie JEGADO, responsable du CCAS, pour les dossiers relatifs à la solidarité logement et santé : 02 32 54 75 63 et/ou m.jegado@ville-andelys.fr
- Anne MONTIER, directrice de l'éducation, pour les dossiers relatifs à l'éducation : 02 32 54 75 75 et/ou a.montier@ville-andelys.fr

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédéric DUCHÉ

Maire des Andelys